

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN
Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique
N° Anonymat : V250NAT1020290 Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière : 101 8073

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Logo Ministère
EPL de l'Académie de XXX
Adresse, ville
Affaire suivie par Norm Prénom
Secrétaire général
tél - mail.

À Ville, le Date.

Note à l'attention du
chef d'établissement
de l'EPL de l'Académie
de XXX.

Objet : Coordination locale du dispositif des Territoires
Educatifs ruraux.

Référence : Circulaire de rentrée 2024 (BOEN n°26 du 27
juin 2024) " Ne laisser aucun élève au bord
du chemin "

Annexes : - Cartographie des différents acteurs qui composent
le réseau de coopération du territoire éducatif
rural (1) ;
- Courrier d'information à l'attention
du Président du Conseil Départemental (2)

1. / M.

Monsieur le chef d'établissement,

Le dispositif des Territoires éducatifs ruraux a pour objectif de promouvoir l'adaptation des politiques éducatives, et permettre ainsi une meilleure prise en compte des spécificités des territoires ruraux et éloignés, notamment en ce qui concerne de possibles problématiques spécifiques : géographiques, équipements et offres de services publics, mobilité des habitants, opportunités d'emploi et de formations limitées, situation démographique.

Dans le cadre du renforcement de la stratégie à l'attention des territoires ruraux, en mars 2023, Madame la Première Ministre a annoncé le Plan France Ruralité. Ainsi, ce plan prévoit la concrétisation de nouveaux Territoires éducatifs ruraux (TER).

Ainsi, notre EPLE vient d'être identifié comme établissement pilote d'un TER.

Dans la perspective de la coordination locale du dispositif, et en vue du prochain Conseil d'Administration où sera informée l'ensemble de la communauté éducative, la présente note présentera le dispositif TER.

Dans une première partie, il s'agira de présenter le cadre général ainsi que son évolution depuis 2013 et ses objectifs à différents niveaux : élèves, personnels, territoires.

Dans une seconde partie, il s'agira de mesurer les risques identifiés inhérents au pilotage d'un TER et de présenter un plan d'action détaillant les différentes étapes à suivre pour concrétiser le projet d'installation.

I) Le dispositif des Territoires éducatifs ruraux

A. Evolution du dispositif depuis 2019

A l'issue des orientations retenues par le gouvernement en 2019, dès janvier 2021 le dispositif des Territoires éducatifs a pu être expérimenté dans 23 territoires académiques.

Ce dispositif est né des constats que malgré une bonne performance scolaire des élèves en Ecole rurale, jusqu'à la fin du collège, apparaissait une ambition scolaire et d'orientation plus faible qu'en milieu urbain ou périurbain.

A mi-parcours de l'expérimentation lancée en 2021, un bilan a été effectué, confirmant l'intérêt du dispositif et son déploiement à de nouveaux territoires : en effet, celle-ci a recueilli l'intérêt et l'adhésion des collectivités locales, a permis de développer de nouvelles coopérations locales ou de renforcer celles étant préexistantes, permet de limiter la juxtaposition des dispositifs et a permis d'apporter des solutions différenciées selon les problématiques rencontrées par les jeunes des territoires ruraux.

En mars 2023, est consacré l'élargissement des Territoires éducatifs ruraux (TER) à l'ensemble des territoires ruraux, dans le cadre du Plan France ruralité.

Dans le cadre de ce même Plan, une instance départementale de dialogue et de concertation et de pilotage, présidée par le DASEN et le préfet, est créée à l'automne 2023.

Par ailleurs, la DGESCO a organisé une communication à destination des acteurs académiques en juin 2023, permettant aux académies de communiquer le nombre de TER envisagés sur leurs territoires.

Les dits territoires ont été invités à mener des concertations avec leurs élus en décembre 2023 afin d'établir des conventions formalisées en décembre 2023, permettant aux nouveaux TER de démarrer leur phase opérationnelle en janvier 2024.

En juin 2024, on compte 201 TER sur le territoire national.

Le périmètre du TER est envisagé à l'échelle d'un bassin de vie, généralement à l'échelle d'un Établissement de Coopération Intercommunale (EPCI). Chaque TER repose sur un réseau constitué d'au moins 1 collège de rattachement, de réseaux de rattachement et, si possible, d'un lycée.

Le TER est choisi par les autorités académiques, en lien avec les collectivités territoriales.

Un plan d'action est défini localement, en concertation avec les différents partenaires, sur la base d'un diagnostic de territoire. Une convention tripartite est signée, avec le Conseil Départemental, les communes et l'Éducation Nationale prévoyant une délégation de moyens de 30 000 €.

B. Des objectifs à différents niveaux : Elèves, Personnels, Territoires.

1) Les élèves et jeunes : Ils sont au cœur du dispositif.

Le TER a pour objectif de sécuriser les parcours, de favoriser l'accompagnement à l'orientation et de promouvoir l'ambition scolaire des élèves.

• Au niveau de la formation : Il s'agit de développer une offre riche, diversifiée, accessible (carré des langues, choix des options au collège, enseignements de spécialité en Lycée Général et Technologique ainsi que l'accès à l'offre de formation en voie professionnelle. Il s'agit également de développer l'accès au numérique éducatif.

• Au niveau de l'orientation : Il s'agit de permettre aux élèves de découvrir des filières de formation de différents établissements, en permettant des modalités d'accès à l'information plus innovantes.

Le déploiement des codes de la réussite peut être un dispositif à mobiliser dans cette perspective.

• Au niveau de la mobilité : Il s'agit tant de la

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN
Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique
N° Anonymat : V250NAT1020290 Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière : 101 8073

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

mobilité géographique de proximité (concernant l'offre de transport locale) que la mobilité internationale permettant l'acquisition de compétences civiques et offrant des perspectives d'ouverture culturelle.

Ainsi, l'engagement des élèves (associatif, dans un projet de mobilité) doit être pensé et envisagé en terme de valorisation. La place des parents est aussi un vecteur de réussite important du dispositif.

2) Les personnels.

Dans le cadre du TER, il est prévu d'œuvrer à rompre l'isolement des enseignants exerçant en milieu rural.

Le TER propose ainsi de développer et déployer une politique de formation et d'accueil des nouveaux enseignants. Une mutualisation des ressources est encouragée, notamment en ce qui concerne la formation continue à travers des formations conjointes entre personnels enseignants / personnels des Collectivités Territoriales ainsi qu'entre les professeurs des Ecoles et les ATSEM.

Par ailleurs, Les réseaux professionnels pilotés par les autorités locales (DASEN ; IA-IPR ; IEN) autour des Regroupement Pédagogiques Intercommunaux (RPI) peuvent contribuer à rompre l'isolement

des personnels.

3) au niveau des territoires

Le TER a pour objectif de favoriser le rayonnement et le développement du territoire, à travers la création de synergies locales, en renforçant la participation, et contribuer au projet de territoire.

En effet, le TER est un projet concerté entre tous les acteurs (Etat; Collectivités locales; Organismes sociaux; A.R.S.; Associations Culturelles & sportives; Familles).

Il s'agit de viser la cohérence entre les acteurs et de déployer des outils mobilisés autour des élèves et de la jeunesse. Plus concrètement, le TER a pour objectif d'appréhender de façon globale les enjeux éducatifs en lien avec les problèmes d'aménagement, de transport, d'aides sociales.

II) Pilotage d'un territoire éducatif rural

A) Risques identifiés

3 types de risques peuvent être identifiés: des risques liés à la gouvernance du dispositif, des risques liés aux menaces et faiblesses du territoire, indépendamment de la volonté des acteurs engagés et des risques relatifs aux moyens, qu'ils soient humains ou financiers.

1) Les risques liés à la gouvernance: La gouvernance 6. / 11.

du TFR peut être complexe ; d'une part en fonction de sa composition mais également, en fonction de l'adhésion des élus. Un portage politique fort des différentes parties prenantes est indispensable au bon fonctionnement opérationnel du réseau.

2) Les risques liés aux menaces et faiblesses du territoire :
Au delà de l'adhésion des parties prenantes et des acteurs, le territoire peut être exposé à des facteurs dépassant leur champ d'action et marge de manœuvre. Par exemple, la baisse démographique entraîne une baisse des effectifs au sein des établissements scolaires, supposant à moyen et long terme, un remaniement de la carte scolaire. Si il peut être anticipé, ce risque reste important dans la bonne conduite et pérennisation du dispositif.

3) Les risques relatifs aux moyens : Le TFR implique une mobilisation et participation d'une multitude d'acteurs. Pour autant, les moyens alloués si ils permettent un véritable appui au dispositif (30000€) peuvent toutefois s'avérer insuffisants notamment dans le cadre de projets spécifiques.
Si les objectifs du dispositif sont localement perçus indépendamment des moyens, le risque est de définir des actions trop ambitieuses et/ou aux objectifs inatteignables. Ses conséquences peuvent générer, au delà de la non atteinte des objectifs, l'essoufflement des acteurs en charge de la mise en œuvre du dispositif.

B) Plan d'action pour concrétiser le projet d'installation du territoire éducatif rural.

Tout d'abord, il convient d'identifier l'ensemble des acteurs du dispositif et concerné par ce réseau à travers une cartographie.

Cette cartographie (annexe 1) aura pour vocation d'être partagée et pourra être amendée et complétée en fonction de l'évolution du dispositif et des actions retenues.

Par ailleurs, il s'agit de s'assurer de la bonne compréhension du dispositif et de l'adhésion des parties. Au delà du Conseil d'Administration où sera présenté le TER, pourra être prévue une communication spécifique ~~sur~~ à l'attention de la communauté éducative, notamment à travers un synopt power-point précisant les contours du TER mais également une affiche avec un QR Code renvoyant sur une page de l'académie.

En ce qui concerne l'évaluation des menaces et faiblesses, une étude partagée avec les collectivités territoriales partenaires pourrait être organisée, permettant de mutualiser et converger sur les points d'attention, par un outil de type matrice de Swot (forces, faiblesses, Opportunités, menaces). Cette étude, sous forme de groupes de travail s'appuierait sur les enseignements de l'observatoire de la ruralité.

En ce qui concerne la gouvernance, un courrier spécifique à l'attention du président du Conseil Départemental l'informant de la présentation, lors du Conseil d'Administration du 30 septembre, du dispositif territoire éducatif rural pour lequel le collège a été désigné tête de réseau. (annexe 2)

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN
 Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique
 N° Anonymat : V250NAT1020290 Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière : 101 8073

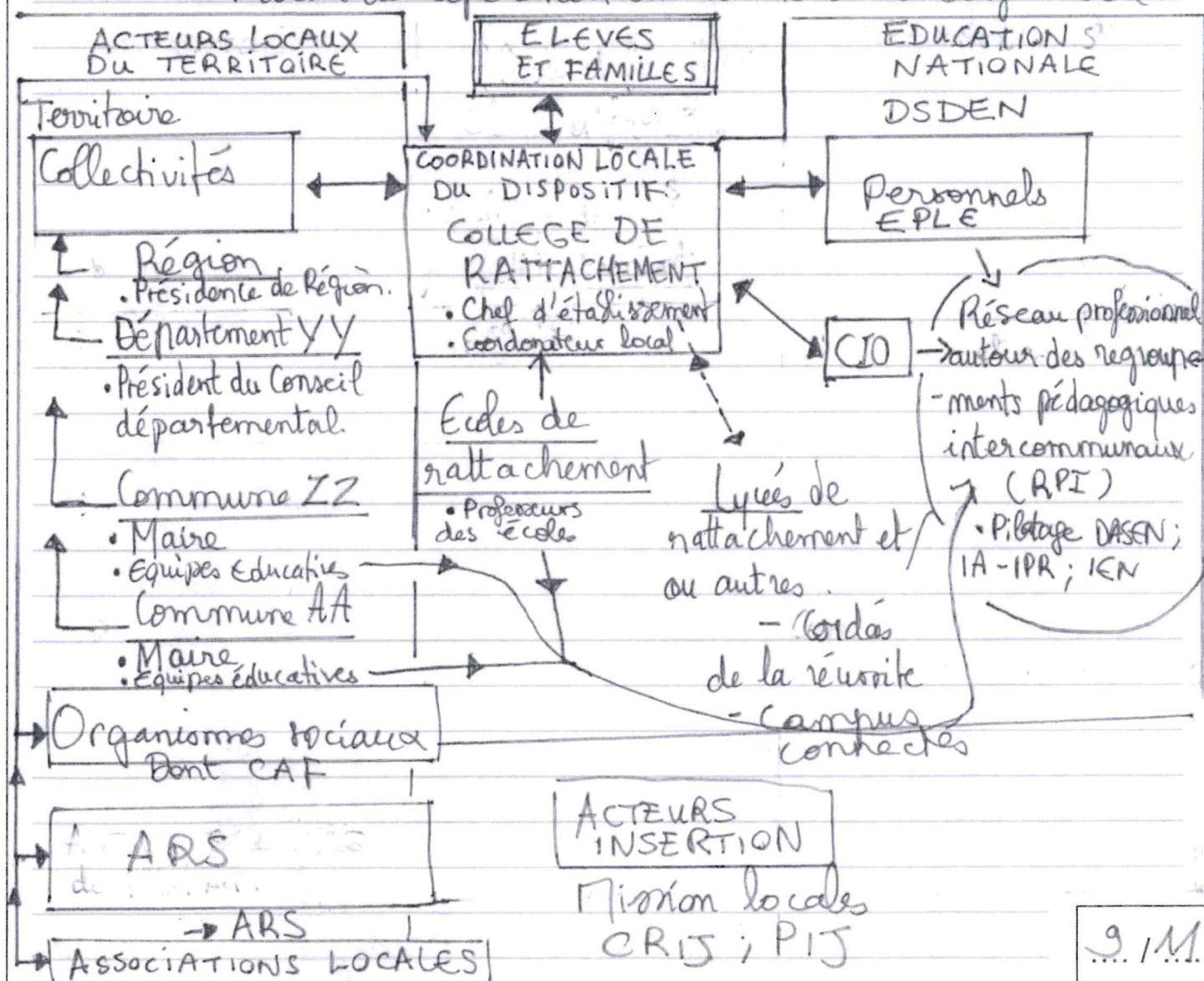
Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Annexe 1

Réseau de coopération du territoire éducatif rural.



Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN

Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique

N° Anonymat : V250NAT1020290 Nombre de pages : 12

Annexe 2: LOGO MINISTERE

Monsieur le Chef d'établissement

EPLA Académie de XXX

Adresse - Ville

Téléphone

Mail

A Ville, Date

A l'attention de Monsieur le Président
du Conseil Départemental

Objet: Information de la présentation du territoire
éducatif rural au sein de notre bassin de vie.

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Comme vous le savez, notre collège a été désigné
tête de réseau dans le cadre de la mise en œuvre
du dispositif du territoire éducatif rural

Ainsi, je vous informe par la présente que dans le
cadre du prochain Conseil d'Administration, prévu
le 30 septembre, j'informe, avec le concours
du coordonnateur local du dispositif, Secrétaire
général "Nom Prénom", l'ensemble de la
communauté éducative.

Il s'agira de présenter les contours du dispositif ainsi
que ses objectifs, pour les élèves, pour les personnels,
et pour le territoire.

Je reste à votre disposition pour échanger à

10/11.

6 pages.

Recevez, Monsieur le président du Conseil Départemental,
mes respectueuses salutations.

Fait à Ville, le XX XXXX

Monsieur le chef
d'établissement.

Signature.